

Commune de PONSONNAS 2023

Date séance 11/09/2023

Folio DE_2023_042

Code matière: 7.10.2

Nombre de membres

En exercice : 9
Présents : 8
Votants : 8 (Pour: 8 - Contre : 0 - Abstentions : 0)

L'an deux mille vingt-trois et le onze septembre,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LANEYRIE (Maire)

Présents : Jean-Marc LANEYRIE, Michel DARJO, Madeleine LEMKE-TALOTTA, Brigitte CASSARD, Alexandra CHASSANDE-PATRON, Olivier DOERLER, Hervé JACOB, Gérard KOCH

Absent(s) Excusé(s) : Cédric VINCENT

Absent(s) Excusé(s) et leur représentant :

Secrétaire de séance. : Michel DARJO

Objet de la délibération:

Actualisation du tarif de location de la salle des fêtes à compter du 1er janvier 2024 pour tenir compte de l'augmentation des prix de l'énergie

Le Maire au Conseil Municipal :

- **RAPPELLE** que le tarif réglementaire de l'électricité et du Gaz ne cesse d'augmenter (+38% en 2 ans pour le tarif EDF).
- **EXPOSE** que le tarif de location de la salle des fêtes, directement impacté par la hausse des tarifs de l'énergie, n'a pas été actualisé depuis 2019. Les associations, utilisant la salle annuellement, peuvent aussi être sollicitées.
- **PROPOSE** de fixer les tarifs, applicables au 1^{er} Janvier 2024 comme suit :

Location de la salle des fêtes :

	Ancien Tarif	Nouveau Tarif au 01/01/2024
Location de la salle des fêtes de la commune de Ponsonnas à la journée en semaine du lundi au vendredi midi		
A la journée et en semaine du lundi au vendredi (activité commerciale)	90 €	100 €
A la journée et en semaine du lundi au vendredi (activité associative ou particulier pour activités personnelles)	75 €	85 €
Soirée en semaine du lundi au jeudi (particulier pour activités personnelles)	100 €	110 €

Location de la salle des fêtes de la commune de Ponsonnas le week-end (à partir du vendredi midi)		
En week-end pour les habitants de la commune de Ponsonnas	140 €	155 €
En week-end pour les extérieurs de la commune de Ponsonnas	200 €	220 €
Pour Noël et le Réveillon du jour de l'An	250 €	275 €

Tarifs aux associations occupant de la salle des fêtes à l'année : Augmentation de 10% sur le tarif annuel, arrondi à l'euro inférieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de fixer les tarifs proposés ci-dessus, applicables au 1^{er} Janvier 2024.
- **AUTORISE** le Maire à signer et actualiser toutes les pièces comptables et administratives en conséquence.

Ainsi fait et délibéré le 11 Septembre 2023

Le Maire



Jean-Marc LANEYRIE